

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-22

L'an deux mille vingt-trois-----

Le 13 décembre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. GERVILLE REACHE Fabrice, Vice-Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 5 décembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEVARISSIAS Philippe, GERVILLE REACHE Fabrice.

EXCUSE AVEC POUVOIR : M. DEXET Emmanuel, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice, M. TRICARD Jacques, pouvoir donné à Mme PRADIER Martine.

EXCUSES : Mmes HILAIRE GENIN Karine, LACOURARIE Bernadette, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, M. SANBA Issame.

SECRETAIRE : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

OBJET : Mise à disposition de personnel

Exposé :

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'afin de continuer à faire fonctionner le réseau des accueils de loisirs, il est nécessaire de reconduire la convention de mise à disposition de l'agent employé par la Commune de Flavignac :

- Mme Fabienne LECHARBONNIER en vue d'exercer, les fonctions d'adjoint technique (préparation repas, entretien des locaux et animation).

Conformément aux dispositions convenues entre les différentes parties, la convention de mise à disposition prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable à raison de 4/35^e.

Délibération :

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la mise à disposition de cet agent dans les conditions précisées ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant le Vice-Président à signer la convention de mise à disposition et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 14 décembre 2023

Le Président,
Emmanuel DEXET

Par Délégation,
Le Vice-Président

